

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES



CYCLISME SUR ROUTE (DISCIPLINE EN ANIMATION)

RAPPEL

Le cyclisme sur route est inscrit, pour la première fois au programme officiel des Jeux de la Francophonie lors de la septième édition des Jeux qui s'est déroulée en France, à Nice, en 2013, sur proposition des autorités de la ville de Nice et avec l'approbation du Comité international des Jeux de la Francophonie, au titre des épreuves « en animation ».

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) collabore avec l'Union Cycliste Internationale (UCI) pour l'organisation de cette nouvelle épreuve de cyclisme sur route qui sera placée sous la responsabilité technique d'un délégué technique désigné par l'UCI.

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Réglementation

L'épreuve de « cyclisme sur route », hommes (19-25 ans) et femmes (19-35 ans), en animation des IX^{es} Jeux de la Francophonie, est organisée selon la réglementation de l'UCI. Toutefois, en concertation avec l'UCI et avec le CNJF, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

La responsabilité technique du Délégué technique désigné par l'UCI.

Le CIJF, en collaboration avec l'UCI, procède à la sélection des États ou gouvernements pour participer à cette épreuve des IX^{es} Jeux (20 équipes qualifiées maximum pour les hommes et 13 équipes qualifiées maximum pour les femmes).

La course se déroulera en ligne selon la réglementation en vigueur de l'UCI pour une course d'un jour.

L'épreuve sera ouverte aux hommes âgés de 19 à 25 ans et aux femmes âgés de 19 à 35 ans, titulaires d'une licence internationale.

Les courses se dérouleront en ligne sur une journée sur une distance maximale de 140 km pour les hommes et en ligne sur une journée pour une distance maximale de 100 km pour les femmes.

La course femmes/hommes pourrait se tenir le même jour.

L'État ou gouvernement peut inscrire un maximum de 6 coureurs cyclistes.

Le CIJF, en collaboration avec l'UCI, déterminera le nombre de compétiteurs par État ou gouvernement, sans que celui-ci soit supérieur à 120 pour les hommes et 80 pour les femmes.

Conformément au règlement de l'UCI, un président de jury et des commissaires internationaux seront

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

désignés pour assurer la régularité des épreuves.

En cas de litige sur les questions portant sur cette épreuve, le règlement de l'UCI s'appliquera.

En dernier recours, il revient au CIJF de statuer.

Le CNJF mettra à la disposition des équipes des véhicules de dépannage et assurera le dépannage neutre.

Le parcours pour la course en ligne pour les femmes couvrira une distance de 100 km (avec une tolérance des 5 km de départ fictif).

Le parcours pour la course en ligne pour les hommes couvrira une distance de 140 km (avec une tolérance des 5 km de départ fictif).

Format et qualifications

En concertation avec le Délégué technique désigné par l'UCI, le CIJF établit, selon les États ou gouvernements inscrits, selon une répartition géographique et selon les classements UCI, la liste des États ou gouvernements sélectionnés pour participer à l'épreuve de cyclisme sur route de la 9^e édition.